



Compte rendu

Séance DU 18 juillet 2024

<u>DATE DE CONVOCATION</u> 9 juillet 2024	L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé L'HEVEDER, Maire.
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 9 juillet 2024	
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19</u>	
PRESENTS : 17	
PROCURATIONS : 1	
VOTANTS : 18	Membres présents : Mrs DENOUEL, LE BLEVENNEC, FEJEAN, JEGOU, CLOAREC, M. OGER, Mmes QUELEN, TREGUIER, PHILIPPE, LE MOAL, Membres absents : OGER Mickael Procurations : FEJEAN Eric pour L'HEVEDER Hervé Secrétaire : LE BARBIER Maude

ORDRE DU JOUR :

- 38-07-24 FINANCES – Participation RASED
- 39-07-24 FINANCES – Cantine à 1 €
- 40-07-24 FINANCES – Tarifs garderie
- 41-07-24 FINANCES – Heures d'ouverture Garderie
- 42-07-24 TRAVAUX – Appels d'offres travaux -rénovation énergétique école des 2 ménés
- 43-07-24 FONCIER – Bail rural à Mr GUEGAN Romain
- 44-07-24 FONCIER – Vente à Mr carpentier Gerald

DÉCISIONS DE M. LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 23 Mai 2024

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour comme suit :

De retirer la délibération : 43-07-24 FONCIER – Bail rural à Mr GUEGAN Romain

38-07-24 FINANCES – Participation au RASED pour l'année 2023-2024

Pour rappel, un RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté) a été créé sur la circonscription de l'Education Nationale de Guingamp Nord. Il est basé à l'école de Belle-Isle-en-Terre et regroupe les écoles de 16 communes du territoire dont celle de Louargat.

Les objectifs principaux de ce réseau sont de prévenir et d'aider les élèves du primaire présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école.

Une convention relative à la facturation du RASED a été signée le 11 juillet 2023 avec la commune de Belle-Isle-en-Terre. La participation financière annuelle sert à couvrir les frais de fonctionnement (entretien et fonctionnement des locaux, le matériel, téléphonie, électricité). Elle est fixée pour chaque commune à 1 euro par enfant inscrit à l'école sur l'année scolaire concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la Convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2023-2024;
- **VALIDE** le versement par la commune de sa participation financière au RASED pour l'année 2023-2024 d'un montant de **209 euros**.

39-07-24 AFFAIRES SCOLAIRES – CANTINE A 1 € - RECONDUCTION

Par la délibération en date du 29 septembre 2021, le conseil municipal a validé la mise en place du dispositif « **cantine à 1 €** ». Ce dispositif a été reconduit le 01 septembre 2022 (n°40-09-22).

Pour rappel : cette tarification sociale des cantines scolaires consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources.

Elle relève de la seule décision des communes et s'inscrit dans l'objectif de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté afin de garantir à tous un accès à l'alimentation.

Dans ce cadre, une subvention de 3 € est versée aux collectivités par l'Etat pour chaque repas facturé à 1€ ou moins aux familles.

Une convention avait été signée le 17/11/2021 pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler cette action pour une période de trois ans, à partir du 1^{er} septembre 2024.

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'au vu de la reconduction triennale, nous sommes dans l'obligation de modifier le barème du quotient familial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la reconduction du dispositif « cantine à 1€ », pour les années scolaires 2024-2025,
- **ADOpte** les tarifs de cantine suivants pour la période du 01 septembre 2024 au 31 août 2025.

Quotient familial	Prix du repas
0-500	0.80 €
501-1000	1 €
Supérieur à 1001	2, 80 €

40-07-23 AFFAIRES SCOLAIRES – Tarifs « Garderie » et cantine adulte pour l'année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil qu'il doit fixer pour la nouvelle année scolaire les tarifs de la garderie et les tarifs adultes.

Pour information, la fixation du montant du quotient familial « pivot » se base sur le document produit à chaque rentrée par la CAF concernant la tarification modulée en fonction des ressources des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs de garderie suivants pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 :

	Quotient Familial < ou = 599 €	Quotient Familial = ou > 600€
½ heure	0,15 €	0,53 €
Heure	0,30 €	1,06 €
Goûter	0,45 €	0,90 €

Dépassement Horaire :	5.00 € le quart d'heure
* Après 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi	

- **Fixe les tarifs cantines adultes**
- repas personnel communal extérieur au service de l'école : 3 €
- Repas enseignant et adulte extérieur au service : 6 €
- Repas personnel du service pendant la durée effective du travail et stagiaires : gratuit

41-07-24 FINANCES – Heures d'ouverture Garderie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, d'un changement dans les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs périscolaires.

A la rentrée scolaire, les nouveaux horaires seront, une ouverture à 7 h du matin et une fermeture à 18h30.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que seuls les parents d'élèves ayant une attestation employeur, qui devra être préalablement remise en mairie, pourront déposer leurs enfants avant 7h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les changements horaires ;
- **DEMANDE** une attestation employeur pour les enfants déposés avant 7h30

42-07-24 TRAVAUX – Appels d'offres travaux -rénovation énergétique école des 2 Ménés

La consultation ayant pour objet les travaux de rénovation du groupe scolaire des 2 Ménés a été lancée le 18 avril 2024. La date limite de dépôt des offres était le 21 mai 2024 à 12h. Suite à cet appel d'offres, 3 lots sur 11 ont été annoncés infructueux, c'est pour cela que l'appel d'offres a été relancé pour les lots 1 gros œuvre, le lot 2 couverture, et le lot 3 nettoyage. La 2ème consultation a été lancée le 28 mai 2024. La date limite de dépôt des offres était le 24 juin 2024 à 12h.

Suite à la présentation du rapport d'analyses des offres à la CAO en date du 15 juillet 2024, Monsieur le Maire expose que :

Concernant le lot 1 gros œuvre, une entreprise a répondu dans les délais. L'offre est conforme au dossier DCE. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise LE COUILLARD pour un montant de 215 449.10 € HT ;

Concernant le lot 2 couverture, une entreprise a répondu dans les délais. L'offre est conforme au dossier DCE. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise CLOIREC Couverture pour un montant de 94 314.00 € HT ;

Concernant le lot 3 bardage isolation, une entreprise a répondu dans les délais. L'offre est conforme au dossier DCE. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise GUY MOTREFF pour un montant de 359 790.58 € HT ;

Concernant le lot 4 menuiserie extérieure, cinq entreprises ont répondu dans les délais. Les dossiers étant conformes, toutes étaient admissibles. Après analyse des offres, la note la plus haute est de 95.74/100 et la note la plus basse est de 77.77/100. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise AMCP pour un montant de 239 000 € HT ;

Concernant le lot 5 menuiserie intérieure, une entreprise a répondu dans les délais. L'offre est conforme au dossier DCE. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise GUY MOTREFF pour un montant de 36 609 € HT ;

Concernant le lot 6 doublage cloison, une entreprise a répondu dans les délais. L'offre est conforme

au dossier DCE. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise OPI pour un montant de 24 779.19€ HT ;

Concernant le lot 7 plafond suspendu, deux entreprises ont répondu dans les délais. Les dossiers étant conformes, toutes étaient admissibles. Après analyse des offres, la note la plus haute est de 93/100 et la note la plus basse est de 89.52/100. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SOQUET pour un montant de 119 506.40 € HT ;

Concernant le lot 8 Peinture, une entreprise a répondu dans les délais. L'offre est conforme au dossier DCE. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise LE GUEN pour un montant de 21 400 € HT ;

Concernant le lot 9 chauffage ventilation, une entreprise a répondu dans les délais. L'offre est conforme au dossier DCE. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise EREO pour un montant de 286 123.43 € HT ;

Concernant le lot 10 électricité, une entreprise a répondu dans les délais. L'offre est conforme au dossier DCE. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise CEGELEC pour un montant de 135 595.75 € HT ;

Concernant le lot 11 nettoyage, une entreprise a répondu dans les délais. L'offre n'est pas conforme, car aucun mémoire technique n'a été remis. Après analyse des offres, il est proposé de déclarer ce lot infructueux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de retenir l'offre de LE COUILLARD, Lot 1 Gros œuvre pour un montant de 215 499.10 € HT
- **VALIDE** la proposition de retenir l'offre de CLOIREC COUVERTURE, Lot 2 couverture pour un montant de 94 314 € HT
- **VALIDE** la proposition de retenir l'offre de GUY MOTREFF, Lot 3 bardage isolation pour un montant de 359 790.58 € HT
- **VALIDE** la proposition de retenir l'offre de AMCP, Lot 4 menuiserie extérieure pour un montant de 239 000 € HT
- **VALIDE** la proposition de retenir l'offre de GUY MOTREFF, Lot 5 menuiserie intérieure pour un montant de 36 609 € HT
- **VALIDE** la proposition de retenir l'offre de OPI, Lot 6 doublage cloison pour un montant de 24 779.19 € HT
- **VALIDE** la proposition de retenir l'offre de SOQUET, Lot 7 plafond suspendu pour un montant de 119 506.40 € HT
- **VALIDE** la proposition de retenir l'offre de LE GUEN, Lot 8 peinture pour un montant de 21 400 € HT
- **VALIDE** la proposition de retenir l'offre de EREO, Lot 9 chauffage ventilation pour un montant de 286 123.43 € HT
- **VALIDE** la proposition de retenir l'offre de CEGELEC, Lot 10 électricité pour un montant de 135 595.75 € HT
- **DECLARE** infructueux le Lot 11 Nettoyage

- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et à la signature de tous les actes afférents.

44-07-24 FONCIER – Vente à Mr carpentier Gerald

Par courrier en date du 17 octobre 2023, M. CARPENTIER Gerald domicilié à 68 avenue du Gros Malhon 35702 Rennes cedex, a émis le souhait d'acquérir la parcelle I2293 appartenant à la commune située à Pors Diouris à Louargat.

La parcelle a une contenance de 750 m², et le prix de vente est fixé à 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle à M CARPENTIER pour le prix de 3 000 € ;
- **DIT** que la recette correspondante sera imputée au Budget principal, à l'article 775, « Produits des cessions d'immobilisations » ;
- **DESIGNE** Me DE LAMBILLY, notaire à Belle-Isle-en-Terre, aux fins de rédaction de l'acte ;
- **DIT** que l'acquéreur supportera les frais notariés inhérents à cette cession ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DÉCISIONS DE M. LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20 h50

Suivent les signatures des membres présents pour les délibérations n° 38-07-24 à 44-07-24

L'HEVEDER Hervé, Maire		LEROY Christelle	
QUELEN Brigitte, Adjoint		HENRY Estelle	
DENOUEL Jacques, Adjoint		OGER Michaël	Absent
LE BLEVENNEC Gilbert, Adjoint		THOMAS Christophe	
LE JANNE Claudie, Adjoint		CLOAREC Anthony	
FEJEAN Éric, Adjoint	Proc L'HEVEDER Hervé	PIROU Anthony	
LE MOAL Odile		PHILIPPE Céline	
HERVE Evelyne		HERVE Yoann	
TREGUIER Laurence		LE BARBIER Maude	
JEGOU Philippe			

